

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-171

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de Madame PRZYBYLA-BLEJA Virginie 353, route de Bergues afin de garantir le bon déroulement des travaux de construction à leur domicile,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face aux 353, route de Bergues, et ce, à partir du 2 septembre 2024 pour une durée de 1 mois et demi.

Les entreprises intervenantes pourront se stationner sur ces emplacements.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprise intervenants.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis au demandeur et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 19 août 2024

Le Maire,

DAVID CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 19/08/2024
Le Maire

David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT